

Table des matières

Sommaire	9
-----------------------	---

Introduction	11
---------------------------	----

PARTIE I.

La souveraineté du Maroc sur le Sahara	19
--	----

CHAPITRE I.

L'échec de l'annexion du Sahara par l'Espagne	21
--	----

§ 1. L'inopposabilité au Maroc précolonial du principe de l'effectivité de la territorialité	21
A. La variabilité du degré d'effectivité de la territorialité en fonction de la nature de l'État.....	23
B. Le caractère traditionnel de l'État marocain précolonial et la faiblesse de l'effectivité de sa territorialité	31
C. L'excès de pouvoir de la CIJ : l'exigence anachronique de l'effectivité de la territorialité du Maroc.....	46
§ 2. Le manque d'effectivité de l'occupation coloniale du Sahara par l'Espagne.....	55
A. Le dessein espagnol d'annexion du Maroc.....	56
B. L'occupation du Sahara à défaut d'occupation du Maroc	59
C. La non-transformation de l'occupation du Sahara en droit de souveraineté.....	65

CHAPITRE 2.

Le rétablissement de l'exercice de la souveraineté du Maroc sur le Sahara.....	85
§ 1. Les réclamations territoriales du Maroc au lendemain de son indépendance.....	86
§ 2. La repossesion du Sahara par Maroc : l'Accord de Madrid.....	92
§ 3. L'exercice effectif de la souveraineté marocaine sur le Sahara.....	100

PARTIE 2.

La contestation de la souveraineté du Maroc sur le Sahara.....	107
---	------------

CHAPITRE 1.

Le point nodal de la contestation de la légalité du processus de récupération du Sahara par le Maroc : la note de Hans Corell.....	109
§ 1. Présentation générale et critique de la note.....	109
§ 2. L'absence de prise en compte par la note des règles du Droit International régissant la fin du statut des territoires non autonomes.....	116
§ 3. L'absence de prise en compte par la note de la pratique des Nations Unies concernant la consultation des populations dans le cadre de l'application du droit à l'autodétermination des territoires coloniaux.....	133

CHAPITRE 2.

L'invocation du principe de la souveraineté permanente sur les ressources naturelles en vue de contester la souveraineté du Maroc sur le Sahara.....	163
§ 1. Le Droit International permet-il à des entités non étatiques d'invoquer l'application du principe de la souveraineté permanente sur les ressources naturelles ?.....	164
A. Le principe de la souveraineté permanente sur les ressources naturelles est un attribut des États et non des peuples.....	164

B.	La non-application par les Nations Unies du principe de la souveraineté permanente sur les ressources naturelles aux territoires non autonomes.....	171
C.	La nécessité de permettre aux peuples de tirer profit de l'exploitation des ressources naturelles de leurs pays.....	176
§ 2.	La non-pertinence des thèses invoquant l'application du principe de la souveraineté permanente sur les ressources naturelles au Sahara	190
A.	La thèse considérant le Maroc comme une puissance administrante qui dispose d'un droit conditionnel d'exploitation des ressources naturelles du Sahara.....	192
B.	La thèse considérant le Maroc comme une puissance occupante qui ne dispose pas du droit d'exploiter les ressources naturelles du Sahara.....	198
C.	Les thèses, fondées sur l'invocation du principe de la souveraineté permanente sur les ressources naturelles, face à l'épreuve de la réalité des faits : les accords de pêche entre le Maroc et l'Union européenne	203
Bibliographie	213
Annexes	231
Texte 1	231
Texte 2	239
Texte 3	251
Index	255